









Utiliser le bois dans la construction de vos bâtiments agricoles

Des atouts

- Des propriétés mécaniques pour des constructions durables
- Des essences naturelles adaptées
- ✓ Une isolation thermique, 12 fois plus isolante que le béton
- Un matériau hygroscopique, aucune condensation
- Un confort acoustique
- Un bon comportement face au feu
- Un matériau renouvelable
- Un produit local

Le bois dans la construction des bâtiments agricoles représente 27 % des projets au niveau national, et en Occitanie, 5 à 70 % des projets suivant les départements

L'utilisation du bois pour :

- La charpente
- Le bardage
- Les équipements intérieurs

Votre interlocuteur:

Jean-Charles COMMANDRÉ – Conseiller spécialisé bâtiment d'élevage 04 66 65 62 00

jean-charles.commandre@lozere.chambagri.fr

Le bois au bon endroit



- ✓ Le bois est un matériau de construction à part entière. La construction bois est régie par des normes et des DTU (Documents Techniques Unifiés).
- ✓ Pour la structure, des pièces de bois massif, abouté ou reconstitué, poutres composites, lamellécollé,.... permettent la réalisation de portiques à la résistance mécanique nécessaire au projet.



Pour les structures (charpente). Classe 2 : bois sous abris protégé des intempéries mais soumis à l'humidité ambiante pouvant conduire à une humidification occasionnelle

Pour les bardages. Classe 3 : bois sans contact avec le sol extérieur et soumis à une humidification fréquente sur des courtes périodes



Le bardage

En bois, il apporte des solutions fonctionnelles esthétiques et durables. Pour cela, l'utilisation du bois en bardage nécessite le respect d'un certain nombre de règles :

- ✓ Des bois naturellement durables (douglas et mélèze sans aubier, châtaignier) ou des bois traités classe 3 (pins, douglas avec aubier, épicéa...),
- Les bois frais de sciage doivent impérativement subir un séchage naturel de plusieurs semaines,
- ✓ Le bois doit être protégé d'un contact trop prolongé avec l'eau, un débord de toiture, des chéneaux ...
- Absence de contact direct avec les parois maçonnées (gouttes d'eau). Avec le temps, la couleur de ces bardages évolue vers le gris (mais les caractéristiques de durabilité ne sont pas altérées) et permet une bonne insertion et améliore l'impact visuel des constructions,
- Utiliser des pointes adaptées,
- ✓ Des finitions soignées (angles, encadrements) assurent la qualité et la pérennité de la construction.

Pose verticale et horizontale pour enrichir la vue des façades



Une bonne fixation

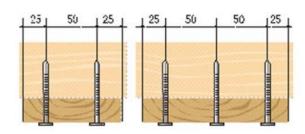


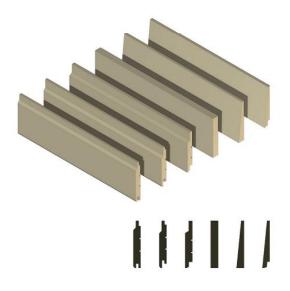
Planche de 100 mm

Planche de 150 mm

Épaisseur des lames de bois	18 mm	20 mm	22 mm
Longueur des pointes	50 mm	55 mm	60 mm

Avec des planches brutes ou usinées, un large choix de type de pose

Du bardage à claire-voie assure une ventilation sans courants d'air





Le comportement du bois vis-à-vis du feu est prévisible, ce qui en fait un matériau sûr et par conséquent très apprécié par les services de secours. En effet, lors d'un incendie, la carbonisation superficielle des poutres crée une barrière qui ralentit la combustion, laissant ainsi un peu plus de temps pour évacuer des animaux et du matériel, et aux services d'urgence d'intervenir, sans risque d'un effondrement soudain.

Procédures de certification de gestion durable des forêts FSC, PEFC...

Les deux labels ont en commun:



- qu'il s'agit d'une démarche volontaire du producteur forestier
- qu'ils se réfèrent aux principes de la gestion durable des forêts: respect des ressources, multifonctionnalité, gestion à long terme,...
- qu'ils intègrent une progression dans le temps vers cette gestion durable, vu qu'une forêt ne se transforme pas du jour au lendemain.
- qu'ils ont instauré un système de contrôle externe et une participation des milieux concernés par la forêt dans le processus de certification



1m³ de BOIS

1 tonne de CO, STOCKÉE



FINANCEMENT D'UN PROJET

Les financements actuels des projets bâtiments agricoles, s'inscrivent dans un plan pluriannuel pour la période 2023-2027 dénommé Dispositif Unique. Le bâtiment en bois bénéficie de 20 points de pondération dans les critères de sélection des dossiers.

Document réalisé par la Chambre d'Agriculture de Lozère dans le cadre des actions ADEVBOIS - Décembre 2023











